



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2016
3. Assermentations
4. A/ Préavis du conseil général 2016/01- « Indemnités pour les membres du conseil général de Vulliens »
B/ Rapport de la commission de gestion
5. A/ Préavis 2016/08 – « Règlement communal sur la distribution de l'eau »
B/ Rapport de la commission
6. A/ Préavis 2016/09 – « Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement de la commune de Vulliens pour la législature 2016-2021 »
B/ Rapport de la commission de gestion
7. A/ Préavis 2016/10 – « Budget 2017 »
B/ Rapport de la commission de gestion
8. A/ Préavis 2016/11 – « Déplacement des tracés des conduites d'adduction d'eau des parcelles n°36, 39, 40, 486, 508 et 523 et d'évacuation des eaux claires et des eaux usées entre le chemin Bourg-Dessus et la Route du Village »
B/ Rapport de la commission
9. A/ Préavis 2016/12 – « Demande de crédit de CHF 100'000.- pour l'agrandissement et la fermeture du couvert situé en façade nord de la grande salle »
B/ Rapport de la commission
10. Communications municipales
11. Divers et propositions individuelles

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce dernier conseil de l'année. Il demande que les personnes désirant prendre la parole, doivent se lever et s'annoncer.

1. Appel

Sur les 86 membres du Conseil général, 56 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2016

Deux corrections sont à noter :

- point 3 « asserrmentations », le nom de Jacques Von Haller a été omis.

- point 8 «page 4 dernier paragraphe », YVAN CHERPILLOD corrige que les eaux usées vont 1/3 sur l'AIML et 2/3 sur le SIEMV.

Décision : Le PV du 6 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Deux personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- ANTHONY THONNEY
- GAËL MANIGLEY

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 88 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions.

4. Préavis 2016/01 « Indemnités pour les membres du conseil général de Vulliens »

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président du Conseil, présente le préavis sur les indemnités pour les membres du Conseil général. Il explique que le bureau a également procédé à la révision de ses tarifs en ce début de législature. Au même titre que la Municipalité, la masse de travail est en constante augmentation, le Conseil s'agrandit régulièrement et le nombre de commissions est aussi à la hausse avec des dossiers de plus en plus complexes.

YANN PERRET, Président de la Commission des finances, fait part de son rapport en précisant que cette augmentation de tarif est raisonnable et justifiée. Il recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

ERIKA HENRIOUD NICOD, trouve pour sa part que le tarif actuel de CHF 50.—pour une commission d'étude est largement suffisant. CHRISTOPHE CHAPPUIS répond que c'est pour avoir une égalité entre les différentes commissions.

Décision : le préavis 2016/01 est accepté à la majorité, moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

5. Préavis 2016/08 « Règlement communal sur la distribution de l'eau »

YVAN CHERPILLOD, explique que ce nouveau règlement est basé principalement sur le règlement type mis à disposition par le canton. Les principales adaptations sont les suivantes :

- Le prix de l'eau est plafonné dans l'annexe au règlement par décision du législatif. La Municipalité peut fixer la taxe de consommation d'eau jusqu'à concurrence de ce montant et en informe le Conseil.
- Séparation des taxes et des tarifs en une annexe au règlement.
- La taxe unique de raccordement au m³ SIA des constructions à caractère d'habitation passe de CHF 2.00 à CHF 4.00 et celle des constructions agricoles de CHF 1.00 à CHF 1.20. Ceci permettra à la Commune de compenser le prix de l'installation de la prise d'eau (auparavant à la charge du propriétaire).

NELLY THONNEY, Rapporteuse de la Commission chargée d'étudier ce nouveau règlement, fait part de son rapport et recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

Décision : le préavis 2016/08 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

6. Préavis 2016/09 – « Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement de la commune de Vulliens pour la législature 2016-2021 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, informe que l'annexe « plan d'investissement » avait été oubliée dans la convocation et qu'elle a été remise à l'entrée. Par ailleurs, il explique qu'il n'a pas été facile d'établir un chiffre sur une projection à long terme car les inconnues sont nombreuses et plusieurs hypothèses sont possibles. Pour calculer ce plafond d'endettement, la Municipalité s'est appuyée, d'une part sur une planification financière avec le plan d'investissement 2016-2021 (PGA, transformation éventuelle de la déchetterie, suite de la construction du trottoir etc) et d'autre part, la prise en considération de notre quote-part à la dette des diverses associations communales tel que l'ASIJ, SIEMV. Ces associations vont également augmenter leur plafond d'endettement. Ces dernières années, les finances ont été bonnes et le fonds de réserve s'est bien renfloué. Le but n'est absolument pas d'emprunter et si l'endettement venait à augmenter de manière trop importante, les projets futurs seraient alors reportés sur la prochaine législature. A noter encore que le Conseil d'Etat intervient si la Commune doit en cours de législature dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixé. Avec un calcul très technique, la limite d'endettement maximale correspondrait à CHF 5.25 mio.

YANN PERRET, Président de la Commission des finances, après avoir apporté quelques précisions, propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

Décision : le préavis 2016/09 est accepté à la majorité, moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

7. Préavis 2016/10 – « Budget 2017

OLIVER HÄHNI, Syndic, fournit quelques indications sur le budget :

- L'augmentation des charges est principalement due à la hausse du taux d'activité du boursier communal et préposé au contrôle des habitants et de la secrétaire communale ainsi qu'aux nouveaux tarifs des indemnités et vacations de la Municipalité. Les frais de réceptions sont liés au Rallye des Jeunesses campagnardes.
- Finances : il est difficile de juger avec l'augmentation de la population à venir.
- La maison communale jouit encore du fonds de régulation des loyers. Afin de se libérer du contrôle étatique, des travaux auront lieu en utilisant ce fonds.
- Un nouveau compte, service de l'urbanisme, a été créé pour y entrer tout ce qui est lié aux nouveaux dossiers de construction.
- Sécurité sociale : la participation à l'AVASAD passe à CHF 99.—par habitant (+CHF 9.--), à l'APERO passe à CHF 100.—par habitant (+CHF 23.--).
- Services industriels : ce service doit s'autofinancer.
- Résultat : excédent de charges comme ces dernières années.

YANN PERRET, Président de la Commission des finances, rapporte qu'après avoir examiné de près le budget, que celui-ci est prudent et précise que les rentrées fiscales permettent habituellement de clôturer avec un excédent de revenus. Il recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

PATRICIA DUMAS demande pourquoi sous le compte Ecole 314.01, l'entretien du bâtiment est passé à CHF 20'000.— au lieu de CHF 10'000 en 2016.

OLIVIER HÄHNI répond que la façade, les volets et les fenêtres devront être rénovés et que cela fait partie de l'entretien du bâtiment qui abrite aussi des appartements.

Décision : le préavis 2016/10 est accepté à la majorité, moins 1 avis contraire et 1 abstention.

8. Préavis 2016/11 « Déplacement des tracés des conduites d'adduction d'eau des parcelles n°36, 39, 40, 486, 508 et 523 et d'évacuation des eaux claires et des eaux usées entre le chemin Bourg-Dessus et la Route du Village »

YVAN CHERPILLOD, explique que différentes hypothèses ont été étudiées en espérant avoir choisi la meilleure ! Le projet prévoit de mettre les nouvelles conduites au maximum sur des parcelles publiques, permettra de profiter des fouilles pour améliorer la situation des bâtiments, et déchargera les tronçons qui arrivent à saturation. Il ajoute qu'il est possible de venir consulter les plans en détail à la fin du Conseil.

OLIVIER HÄHNI donne encore quelques explications pour le financement. Lors du dernier Conseil, le préavis 2016/07 avait été accepté pour créer un trottoir à la route du Village. Les CHF 200'000.—pris sur le compte «réseau d'eau» ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins que pour les eaux. Cette différence de CHF 90'000.— pourra donc être utilisée pour ce préavis et les réserves seront diminuées.

FRANÇOIS NICOD, Rapporteur de la Commission chargée d'étudier de déplacement du tracé des conduites, après lecture du rapport, recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS demande s'il serait possible d'inclure dans ces travaux les 60 derniers mètres de l'ancienne conduite qui se trouve à l'angle du collège et le chemin Bourg-Dessus. OLIVIER HÄHNI répond que la Municipalité prend note de cette remarque mais que cela dépasse les compétences municipales et qu'il faudra refaire un préavis pour ce tronçon.

DIDIER COSTE demande si la taxe sur les eaux usées va sur le compte « épuration » et si l'adduction d'eau va sur le compte « eau claire ». OLIVIER HÄHNI répond que les taxes de raccordement à l'épuration vont sur le compte « épuration » et l'adduction d'eau va sur le compte «eau ».

PIERRE-ALAIN DUMAS propose d'ajouter une annexe au préavis et soutient la proposition de JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS. OLIVIER HÄHNI répond que ce n'est pas possible car les tarifs ne sont pas connus et que cela dépasse les compétences de la Municipalité. Il précise que la votation de ce soir porte sur le préavis tel que présenté, qu'il est accepté ou refusé quand bien même la remarque de JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS est pertinente.

YVAN CHERPILLOD rappelle que les conduites doivent être déplacées au plus vite.

KAREN HENRY demande dans quelle mesure les propriétaires privés sont concernés. YVAN CHERPILLOD répond que ceux-ci paient la taxe de raccordement aux eaux claires et que la Commune doit équiper le terrain.

YANN PERRET demande quelle est la date prévue pour le début des travaux de construction des villas et de l'immeuble. ERIKA HENRIOUD NICOD propose de demander directement au promoteur. OLIVIER HÄHNI répond qu'il s'agit d'affaires en cours qui n'ont pas à être débattues au Conseil.

OLIVIER HÄHNI convient que la remarque est bonne et qu'il existe éventuellement la possibilité d'utiliser les 1.2 mio du préavis 2016/07 pour faire ces 60 mètres restants. A voir.

Décision : le préavis 2016/11 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

9. A/ Préavis 2016/12 – « Demande de crédit de CHF 100'000.- pour l'agrandissement et la fermeture du couvert situé en façade nord de la grande-salle»

LOIC BARDET présente le projet pour la fermeture du couvert de la grande-salle. Il explique que pour certaines soumissions, les tarifs n'ont pas été négociés et qu'en l'absence de soumission, le montant a été estimé. Le budget est donc très prudent dans le but d'être en dessous. Le projet est présenté sur PowerPoint. Pour résumer, il y aura 5 fenêtres côté Est, 3 fenêtres côté Nord, 3 fenêtres dont 2 coulissantes sur la nouvelle partie côté tilleul et une porte coulissante. Nombre total de fenêtres : 11. A noter que le tilleul offert par l'Abbaye de la Paix lors du 700^{ème} fait partie intégrante du projet.

DIDIER COSTE, Rapporteur de la Commission chargée d'étudier ce préavis et après avoir apporté quelques suggestions (plan de travail, hotte de ventilation, changement du fond), recommande aux membres du Conseil général d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.--.

S'ensuit alors une longue discussion soulevant les points suivants :

JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS trouve que l'idée de fermer le couvert est très bien mais qu'il y a beaucoup trop de fenêtres et que la charpente avec un pan cassé coûte beaucoup trop cher. Du plus, les fenêtres côté Est vont déranger les nouvelles constructions.

NICOLAS KÜFFER pense également que le budget est beaucoup trop élevé pour un espace restreint. Il fait part de ses remarques et propositions :

- une entrée en biais n'est pas pratique même si celle-ci prend en considération le tilleul.
- propose de déplacer le tilleul plus loin. Ceci est possible moyennant un coût.
- un local carré est plus simple, plus fonctionnel et dispose de davantage de place (en m²).

LOIC BARDET prend note de ces remarques mais rappelle toutefois que cet arbre, un tilleul, avait été offert lors du 700^{ème} par l'Abbaye de la Paix à la Commune.

DIDIER COSTE rend attentif que dans ce préavis, figure le raccordement au réseau des eaux usées et qu'il est indispensable de faire ces travaux car ce local n'est toujours pas dans les normes.

PATRICIA DUMAS demande quel serait le coût du déplacement de l'arbre. NICOLAS KÜFFER répond 10% du budget présenté.

JACQUES VON HALLER demande si les fenêtres sont prévues pour résister aux ballons de foot et pense également que le nombre de fenêtres est trop élevé. Les fêtes se passent généralement le soir et la lumière naturelle par les fenêtres n'est plus nécessaire.

MIREILLE IMMER demande comment l'amortissement annuel de CHF 3'335.—sera financé. OLIVER HÄHNI répond que les locations ne financeront pas l'entier de la somme et que le reste sera pris en charge par le ménage communal. Tous les bâtiments communaux sont amortis sur 30 ans.

JEAN-DANIEL CAVIN demande si quelque chose est prévu pour éviter que les enfants montent sur le toit par le côté Est.

OLIVER HÄHNI prend note de toutes ces remarques. Il précise qu'une barrière sera posée pour éviter que les enfants montent sur le toit, que les fenêtres sont en verre « securit » et que de poser des velux coûterait encore plus cher.

LUDOVIC STETTLER informe que la Jeunesse ne lave plus les pinceaux dans l'évier de l'ancien battoir et qu'ils sont conscients du problème de l'épuration. Il approuve la proposition de NICOLAS KÜFFER. Quant aux recettes, ce couvert doit fonctionner comme la grande-salle soit à but d'utilité publique.

Tilleul : FRANÇOIS NICOD et JACQUES CHAPPUIS faisaient partie du Comité de l'Abbaye au moment de son cadeau à la Commune. Les deux sont entièrement d'accord pour l'abattre et précisent à l'assemblée qu'il ne faut pas se formaliser si cette décision devait être prise. ROGER STETTLER rappelle que sous cet arbre, il y a une bouteille avec des dessins d'enfants qu'il faudra récupérer. RAYMOND WEBER propose de demander l'avis d'un autre pépiniériste pour estimer le coût du déplacement de l'arbre.

DIDIER COSTE revient sur les CHF 15'000.—d'honoraires d'architecte et les CHF 25'000.-- de canalisations qui représentent environ 40% du budget. Il fait remarquer que si un nouveau préavis devait se re-voter, les frais seraient alors encore plus élevés.

Au vu de ce qui précède, LOIC BARDET informe l'assemblée que **la Municipalité retire son préavis 2016/12.**

CHRISTOPHE CHAPPUIS confirme que cette décision est possible selon l'article 77 du règlement du conseil général.

10. Communications municipales

LOÏC BARDET

Bâtiment de l'école : en plus des volets, des travaux de rénovations auront lieu dans les appartements.

Grande-salle : le chauffage fonctionne bien. Clôture des travaux avec le bureau BESM: les chiffres ont été tenus. Reste encore quelques travaux de peinture qui seront effectués vendredi 9 décembre.

Transports publics / séance avec les TL : de nouveaux bus à deux étages seront mis en circulation sur la ligne 62 afin d'augmenter le nombre de places assises (80 assises contre 40 dans un bus articulé), Dès 2018, la cadence va augmenter et passera à toutes les 15 minutes aux heures de forte affluence. Quant au projet d'une nouvelle ligne, la Rape-Vulliens-Borgeau, elle n'est tout simplement plus dans la planification ! Vulliens et Vucherens agiront directement avec la « COREB ».

Arrêt de bus : des aménagements sont prévus avec notamment des poubelles et une amélioration de l'éclairage public. Pour info, l'arrêt de bus de Vulliens se trouve sur la commune de Jorat-Mézières !

Maison communale : un appartement de 4.5 pièces sera libre dès le 01.02.2017 et le 2.5 pièces au rez-de-chaussée sera libre dès que les affaires de succession seront réglées.

ROGER STETTLER revient à la charge avec les TL et pense que la Commune ne devrait plus payer les charges cantonales liées aux transports publics. Il estime qu'il y a inégalité de traitement en comparaison avec des communes voisines quant à la desserte par les transports publics de ces villages comparé à Vulliens, et que de multiples et répétées interventions auprès des instances (COREB, Conseillère d'Etat en charge, TL) doivent être entreprise jusqu'à ce que satisfaction soit donnée.

YVAN CHERPILLOD

Forêts : pour rappel, la vente des sapins de Noël aura lieu samedi 10 décembre à la déchetterie. Deux nouvelles coupes auront lieu en janvier et février ainsi que des abattages de sécurité près des chemins forestiers.

Eaux : les sources ont bien repris grâce aux pluies automnales. Concernant les eaux usées, les travaux en direction du SIEMV se déroulent bien et le planning est respecté.

STEPHANE THONNEY

Routes : pour rappel, avec l'arrivée de l'hiver, seule la route du Village est salée et déneigée en priorité.

Eclairage public : prière d'annoncer les lampadaires défectueux.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI annonce que désormais, les décisions prises par la Municipalité seront affichées au pilier public et figureront sur le site internet.

ASIJ : les deux préavis concernant le budget et les constructions ont été acceptés.

- Collège du Raffort : la bibliothèque, les classes et la salle d'art visuel seront livrées avant Noël et le réfectoire sera en route pour la rentrée le 9 janvier 2017. L'inauguration aura lieu le 11 février 2017 dans la nouvelle aile du collège.
- Collège de Servion : la mise sous toit aurait dû avoir lieu avant Noël mais avec un peu de retard sur la charpente. Malgré cela, la suite des travaux avancera très vite car le montage de panneaux préfabriqués se fait rapidement et les délais pourront être ainsi tenus pour août 2017.
- Collège de Carrouge : le PPA a été validé par le canton et le feu vert est donné. Une salle de gymnastique triple et 25 classes sont prévues.

Pour terminer, le Syndic adresse ses meilleurs vœux de fin d'année à l'assemblée et remercie tous ses collègues pour leur engagement, leur travail et la bonne ambiance qui règne au sien de la Municipalité malgré la charge de travail considérable.

ROGER STETTLER a vu dans les journaux que l'ASIJ a été auditée par la cour des comptes du canton et que le rapport est en ligne. L'article était relativement critique et Roger Stettler demande aux délégués si des points importants doivent être modifiés. De plus, il a remarqué que la fiduciaire n'est pas habilitée à contrôler l'ASIJ.

LOÏC BARDET explique que suite à la présentation du rapport de l'audit, celui-ci n'est pas aussi alarmiste que dans les journaux et qu'il s'agit uniquement de cinq recommandations qui ont été soulevées. Ces recommandations seront mises en place courant 2017. Concernant la fiduciaire, celle-ci audite un certain nombre de communes et il existe un tournus pour les affaires d'audit.

JEAN MAURICE HENZER

Déchetterie : pour le moment il n'y aura pas de changement. Une hausse des tarifs aura peut-être lieu en 2018 à cause de l'augmentation des prix de la Satom.

Affaires sociales : rien à signaler.

Constructions : présentation de la zone réservée sur « powerpoint » (voir annexe). OLIVIER HÄHNI adresse ses remerciements à JEAN MAURICE HENZER pour cette présentation qui amène une réponse à beaucoup de questions.

RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SIEMV par PIERRE-ALAIN DUMAS : le chantier de la nouvelle conduite en direction de Syens s'est très bien passé et début 2017 les conduites seront branchées sur Lucens.

Déchets carnés par Sabine Nicod : tout se passe très bien et annonce qu'elle fait désormais partie du Comité Directeur.

AIEJ par BERNARD DRAPEL : 4 membres sur 7 ont dû être remplacés pour la nouvelle législature. Le nouveau règlement de livraison et d'achat d'eau a été accepté après moult discussions (nouveau prix à CHF 1.55 par m3 pour l'achat d'eau par les membres et un coefficient de frais fixes défini pour chaque commune). La Commune de Jorat-Menthue souhaite quitter l'association mais les statuts ne le permettant pas, le sujet est en négociation. Petite pollution à Roprax sans conséquence. Le traitement des indemnités des membres du Comité directeur et du Conseil, les autorisations et le budget 2017 ont été acceptés.

ASIJ par LOÏC BARDET : La question sur la cour des comptes avait déjà été soulevée. Une des principales critiques était le manque de transparence. Pour y remédier, les informations figureront sur le site internet de l'ASIJ. La problématique des transports par les taxis romontois est également en discussion pour amener des améliorations.

ROGER STETTLER prend alors la parole pour faire les remarques suivantes aux délégués des commissions intercommunales : **il insiste** auprès des délégués pour que ces derniers obtiennent les comptes, les rapports de gestion, les budgets et les plafonds d'endettement. Il rappelle qu'il est important d'avoir les précisions sur les chiffres, les comptes et les statuts car ils font partie intégrante de notre budget. Les statuts des associations doivent être respectés et c'est le rôle des délégués de vérifier qu'ils soient appliqués. LOÏC BARDET apporte quelques précisions sur l'ASIJ suite à leur dernière séance : les statuts ont été modifiés, les discussions sur le plafond d'endettement prévu à 64 mio ont été repoussées et le budget sera désormais voté plus tôt dans l'année (avant le 30 septembre).

PATRICIA DUMAS propose de faire un cahier des charges pour les délégués. L'idée est à retenir.

PIERRE-ALAIN DUMAS s'engage à noter les chiffres pour les prochaines séances.

MARKUS PIRKHEIM précise que les extraits du SIEMV sont affichés au pilier public.

11. Divers et propositions individuelles

LUDOVIC STETTLER rappelle que jeudi 15 décembre aura lieu la soirée d'informations sur le Rallye 2017.

ROGER STETTLER annonce que le contrôle des habitants déménagera à l'administration communale dès lundi 12 décembre. Les heures d'ouverture seront le lundi soir de 17h à 19h. Pour terminer, il rappelle que l'Abbaye de la Paix organise la soirée du nouvel an. Cette soirée est ouverte à tous et les inscriptions se font chez Jean-François Wenger.

CHRISTOPHE CHAPPUIS souhaite une excellente fin d'année à tout le monde et remercie toutes les personnes ayant œuvrés pour le compte de la commune durant l'année 2016. Il remercie en particulier la jeunesse pour la tenue de la buvette ainsi que la commune pour la

verrée de fin d'année. Il donne rendez-vous à tout le monde le 8 juin 2017 et clôt la séance à 22h45.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

CAROLINE DUTOIT, secrétaire